

COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un et le sept Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick, Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERÉ Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Absent(s) : Mme LAVANNE Faosat, M. MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 11 - Présents : 9

Date de la convocation : 02/12/2021 - **Date d'affichage** : 02/12/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2021 et publication ou notification du 10/12/2021.

Début de séance : 18h – **Fin de séance** : 19h.

SOMMAIRE

- CAUE ADHESION 2021
- LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE MAIRIE
- VALIDATION DEVIS LOISIRS SERVICES
- CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DE LA FEMME DE MENAGE
- VALIDATION DEVIS OXYLIUM
- DEMANDES DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC

2021-35 - CAUE ADHESION 2021

Mr le Maire indique que l'adhésion au CAUE pour 2021 n'a pas été fait en cours d'année, il convient donc de régulariser la situation. Il précise que l'adhésion est de 100 € pour l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- VALIDE l'adhésion au CAUE pour 2021 pour un montant de 100 €
- AUTORISE le Maire à signer le bordereau d'adhésion

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2021-36 - LOCATION DU LOCAL DE L'ANCIENNE MAIRIE

Considérant la demande de Mlle Fanny CHATELAIN qui cherche un petit local pour exercer ses fonctions d'ostéopathe animalier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer ce petit local à Mlle CHATELAIN pour lui permettre temporairement ses activités. Il indique qu'un contrat de location sera établi pour un montant mensuel de 50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'accepter de faire un contrat de location à Mlle CHATELAIN pour un montant mensuel de 50 €.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2021-37 - VALIDATION DEVIS LOISIRS SERVICES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la tondeuse KUBOTA dont se sert l'employé communal actuellement date de mars 2005. Depuis quelques temps déjà des réparations ont été faites sur ce matériel. Il conviendrait donc d'investir dans un matériel neuf en 2022 et de garder l'actuel en cas de coups durs. Mr le Maire présente donc le devis de l'entreprise LOISIRS SERVICES pour un montant de 18 054.99 € HT soit 21 663.24 € TTC. Il précise que cet achat interviendra en 2022 et qu'il sera imputé à la section d'investissement du Budget Communal 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VALIDE l'acquisition de ce nouveau matériel pour un montant HT de 18 054.99 € et TTC de 21 663.24 €.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2021-38 - CONTRAT A DUREE INDETERMINEE DE LA FEMME DE MENAGE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de Mme TISSOT Maryse, la femme de ménage de la Mairie à raison de 2.5 h / semaine. Le 01/03/2016 elle avait signé un contrat avec la collectivité d'une durée de 6 ans qui se ferait en plusieurs contrats successifs mais qui ne pourraient excéder 6 ans au total. Cette date butoir interviendra le 28/02/2022. Mr le Maire propose donc de faire un CDI à Mme TISSOT à compter du 01/03/2022 conformément aux indications précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **ACCEPTÉ** que Mme Maryse TISSOT soit placée en CDI à compter du 01/03/2022 comme indiqué précédemment.

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2021-39 - VALIDATION DEVIS OXYLIUM

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'évolution du dossier concernant l'Etude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment public. Dans ce cadre, il faudrait confier une nouvelle mission au Cabinet OXYLIUM, non prévue dans le cahier des charges. En effet, une consultation a été lancée pour recruter une équipe d'architectes pour d'édification d'une nouvelle Mairie et d'une salle des fêtes. Les missions d'OXYLIUM seront d'aider la collectivité à recruter cette équipe et par la suite à lancer la mission de maîtrise d'œuvre avec la préparation des documents du DCE, et le choix final par la suite. Mr le Maire présente un devis d'un montant HT de 17 050 € soit TTC 20 460 €. Il indique que cette somme sera inscrite en investissement au budget communal 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- **VALIDÉ** la nouvelle mission qui va être confiée à OXYLIUM
- **VALIDÉ** le montant du devis pour un montant de 17 050 € HT soit 20 460 € TTC

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

2021-40 - DEMANDES DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PUBLIC

Mr le Maire expose le projet de construction d'un espace public comprenant une nouvelle Mairie et une salle des fêtes. Au niveau financier, il indique que l'estimation finale de ce projet est de 2 225 435.20 € HT soit 2 670 162.24 € TTC. Compte tenu des différentes aides auxquelles peut prétendre la commune, il serait judicieux de faire un plan de financement. Les dépenses générées seront inscrites au budget communal 2022, section investissement ; les subventions apparaîtront en recette d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ADOPTÉ** le projet d'aménagement préalablement exposé pour une estimation de 2 225 435.20 € HT soit 2 670 162.24 € TTC
- **ADOPTÉ** le plan de financement suivant :
 - **DEPENSES**
 - HT 2 225 135.20 €
 - TTC 2 670 162.24 €
 - **RECETTES**
 - Subvention Préfecture dans le cadre de la DETR/DSIL 40 % soit 890 054.08 € HT et 1 068 064.90 € TTC
 - Subvention Département du Loiret 40 % soit 890 054.08 € HT et 1 068 064.90 € TTC
 - Autofinancement communal 20 % soit 445 027.04 € HT et 534 032.44 € TTC

A l'unanimité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 0)

INFORMATIONS DIVERSES

- Visite de la Sous-Préfète le 08/12/2021 : exposition projets communaux.
- DSP GAZ : relance auprès de GRDF. QUARTUS souhaite que ce soit fonctionnel à la fin de la construction de P3/P4.
- 15/12/2021 : visite de Marc GAUDET : exposition projets communaux
- 20/12/2021 : réunion avec ECMO au sujet du bâtiment public.
- Création de paniers garnis pour les plus de 65 ans étant donné qu'il n'y a pas eu de repas cette année, cause COVID.
- MERLIN TP : travaux sur les chasses à compter du 15/01/2021.
- Nouveau site internet



**En mairie, le 20/12/2021
Le Maire, Patrick CHOFFY**